

Université du bien commun.

12 octobre Les forêts, un bien à protéger

Mardi 1er octobre 2019 <http://www.adequations.org/spip.php?article2552>

L'Université du bien commun, dont Adéquations est partenaire, reprend son cycle de rencontres-débats, avec deux sessions sur les forêts, dont la première a lieu le samedi 12 octobre à Paris. A noter aussi : le 23 novembre sur "Autosuffisance alimentaire : les défis de l'agriculture et de l'agro-écologie urbaine et rurale au devant des risques climatiques" ; le 7 décembre : "La lutte contre la biopiraterie : outils à disposition et bonnes pratiques" ? Plus d'informations prochainement.

Sommaire de cet article

- [samedi 12 octobre 2019](#)
- [Programme](#)
- [Samedi 23 novembre](#)
- [Samedi 7 décembre](#)

samedi 12 octobre 2019

Les forêts : un bien commun à protéger

Histoire, actualités et perspectives

Maison du Libre et des Communs

226 rue Saint-Denis, 75002 Paris (M° Strasbourg Saint Denis)

de 15 h à 18 h 30 - accueil à partir de 14 h 30

Participation aux frais à partir de 3 € (réservations dans la limite des places disponibles)

Inscriptions : <https://framaforms.org/universite-d...>

Les forêts doivent-elles devenir des biens communs mondiaux ?

Bien que de nombreuses forêts sur la planète soient déclarées patrimoine mondial de l'Humanité par l'ONU, cela ne va pas de pair avec une reconnaissance juridique contraignante concernant leur protection. Comme l'affirme la juriste Marta Torre-Schaub : « Une idée serait de considérer les forêts mondiales comme des biens communs mondiaux, susceptibles d'avoir un statut juridique en tant que tels de sorte qu'ils soient gérés par la communauté internationale de manière exclusive ou conjointement avec plusieurs États en coalition. »

Les arbres : quand les spécialistes en parlent, ils les nomment « les sujets ». Sujets de quoi ? Sujets à qui ? La nature et ses forêts sont plus importantes que n'importe laquelle de nos technologies. Vous penseriez être perdu sans votre smartphone ? Imaginez donc un monde sans forêts, minéral comme dans les films de science-fiction. Production d'oxygène, séquestration du carbone, régulation du climat, pluie, bois, fibres, nourriture, médicaments... aucune technologie actuelle ne peut prétendre à cela !

Des projections font état d'un triplement de la demande en « ressources bois » d'ici 2050 et une production croissante de denrées comme le caoutchouc, le soja, l'huile de palme, le bœuf et le sucre, qui sont toutes des causes importantes de déforestation. La déforestation s'intensifie, principalement dans les régions tropicales. Même si une partie de l'industrie a engagé des efforts conséquents vers la durabilité de la couverture forestière, ces changements sont encore trop lents et localisés pour permettre de répondre à la pression sans précédent que les forêts subissent. « Il existe trop de divergences entre les engagements des Etats et des entreprises et la réalité de terrain. » (Marco Lambertini, DG WWF International). Et l'actualité a tristement rappelé la fragilité des écosystèmes forestiers : les feux difficiles à maîtriser en France, USA, Indonésie, l'Amazonie en proie aux flammes...

A noter : Au vu de l'ampleur du sujet, deux sessions seront dédiées aux forêts. Cette première propose un regard historique sur les forêts comme communs et leur importance actuelle dans les écosystèmes. La deuxième approfondira l'état des lieux des forêts en tant que « biens communs » et les aspects plus juridiques de leur protection.

Session proposée par Indira Bonvini

Programme

14h30 Accueil

15h - Université du Bien Commun, présentation du 3^o cycle et de la session. Questions sur les attentes du public.

1ère partie

- ▶ 15h20 - 15h50 L'histoire des communs. Les biens communaux et droits d'usage en forêt en France et en Europe à travers les siècles. Intervention de Jérôme Buridant (Professeur de géographie historique à l'Université de Picardie, Jules Verne).
- ▶ 15h50 - 16h10 Les forêts et les sols forestiers assurent des fonctions capitales, complexes et interactives au sein de l'environnement, par rapport à l'air, à l'eau, au sol, à la biodiversité. Faut-il associer dégradation de l'environnement et déforestation ? Intervention d'Emmanuelle Neyroumande (Elle a travaillé 10 ans au sein du pôle Forêts du WWF France, puis 5 ans sur les enjeux mondiaux liés à la production et la consommation de pâte à papier au sein de WWF International).
- ▶ 16h20 - 16h40 Elaboration en petits groupes des questionnements pour le débat.

2ème partie

- ▶ 17h - 17h40 Questions et débat avec Jérôme Buridant et Emmanuelle Neyroumande
- ▶ 17h40 - 17h55 Comment et pourquoi les forêts doivent-elles devenir des biens communs mondiaux ? La reforestation en débat. Intervention de Yovan Gilles (ouvrier - Les périphériques vous parlent).
- ▶ 17h55 - 18h15 Débat avec les trois intervenants

- ▶ 18h15 Clôture et perspectives
- ▶ 18h 30 Verre convivial

Samedi 23 novembre

Autosuffisance alimentaire : les défis de l'agriculture et de l'agro-écologie urbaine et rurale au devant des risques climatiques

Session proposée par Les périphériques vous parlent

Sous le double effet de la montée des eaux saumâtres et de la perte de surfaces cultivables induites sur la planète, la reconquête de surfaces arables dans les grandes agglomérations urbaines apparaît désormais une nécessité impérieuse, un rempart à la fois à la crise climatique et ses effets sur la suffisance alimentaire.

Samedi 7 décembre

La lutte contre la biopiraterie : outils à disposition et bonnes pratiques

Session proposée par la Fondation France Libertés

Entre paralysie ou évolution des législations nationales et internationales, il s'agit de mettre en évidence des moyens d'action pour lutter contre la biopiraterie et la privatisation du vivant et pour sanctuariser le vivant en bien commun en valorisant notamment les savoirs traditionnels sur la biodiversité dans le respect des droits des peuples autochtones. A l'échelle internationale, ces droits sont affirmés dans la Convention sur la diversité biologique, le Protocole de Nagoya et la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones. A l'échelle française, c'est la Loi pour la Reconquête de la biodiversité de 2016 qui encadre l'accès aux savoirs traditionnels et le partage des avantages tirés de leur utilisation.